

MAIRIE DE MARINGES

Tél. 04 77 94 42 21

secretariat@mairie-maringes.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 06 MAI 2021**

PRÉSENTS: M. DUMONT François, M. CROZIER Bernard, Mme THEVENON NICOLI Blandine, Mme PELLETIER Catherine, M. TOINON Alain, Mme CHALANDON Nicole, M. CŒUR Sébastien, Mme DOLBAU Marie-Noëlle, Mme JOLY Marie-France, M. MALIGEAY Fabien, M. PONCET Jean-Marc, M. GARNIER Philippe, M. DUMAS Jean-François, M. ASSOGBA Guillaume.

EXCUSÉE : Mme PENVEN-DE-MARI Marie-Hélène (Pouvoir à Mme CHALANDON Nicole).

Secrétaire élu : M. TOINON Alain .

1. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil Municipal désigne M. TOINON Alain comme secrétaire de séance.

2. DÉLIBÉRATIONS

2.1 MAISON DU COQUETIER : DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire rappelle que la commune est propriétaire du tènement immobilier du Coquetier. Il rappelle également le projet de création d'un local multiservice pour regrouper, à terme, les commerces du village (boulangerie, producteurs locaux, etc...)

Monsieur le Maire rappelle également la délibération 2021/03.03 retenant l'architecte Fertile architecture pour la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement et la réhabilitation de la maison du Coquetier en logement et locaux d'activité.

Monsieur le Maire présente l'avant-projet sommaire réalisé par l'entreprise Fertile Architecture pour un montant total (travaux et maîtrise d'œuvre) de 278 915.5 €HT. Le montant des travaux se répartit comme suit (montant HT) :

- Total communs : 164 118 €
- Total RDC vente : 27 260 €
- Total RDC ateliers : 5 315 €
- Total logement : 61 335 €

Afin de financer ces travaux, Monsieur le Maire propose de solliciter des subventions et précise que seul le financement des travaux communs et des travaux d'aménagement de la partie surface commerciale et artisanale sera pris en compte dans le calcul des subventions.

Monsieur le Maire propose de solliciter les subventions suivantes

- Région : Subvention « Dernier commerce »
- Etat : DETR / DSIL

- SIEL : Programme Révolution

Le Conseil Municipal, considérant l'importance de revitaliser le centre-bourg de Maringes,

APPROUVE les demandes de subventions mentionnées ci-dessus,

DIT que les crédits seront inscrits au budget général sur l'année 2021 et suivants.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

2.2 DEFIBRILLATEURS : VALIDATION DEVIS

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2014/09.06 approuvant l'acquisition d'un défibrillateur sur la commune. Monsieur le Maire précise que ce défibrillateur est en usure avancée.

La commune dispose d'une salle d'animation rurale de type L catégorie 4, celle-ci a donc l'obligation, depuis le 1^{er} janvier 2021 de disposer d'un défibrillateur automatisé externe.

Il propose, après avis de la commission sécurité, de louer 2 défibrillateurs pour l'ensemble de la commune dont l'un sera disposé vers la mairie et le second à la salle d'animation rurale.

Il présente le devis de l'entreprise AlterDokeo d'un montant de 133 €HT mensuel comprenant la location du défibrillateur, de la sacoche de transport et du coffret ventilé. Il précise que ces tarifs sont valables pour un engagement sur 5 ans.

Le Conseil Municipal, considérant l'importance d'équiper la commune de Maringes de ces équipements,

RETIENT l'entreprise AlterDokeo pour les locations de défibrillateur dans les conditions précisées ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette délibération

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

2.3 RÉAMÉNAGEMENT DE LA COURETTE DEVANT L'ANCIENNE CURE

Monsieur le Maire rappelle le projet de déconstruction du mur d'enceinte et du garage vétuste accolé au bâtiment « ancienne cure ».

Il présente le devis de l'entreprise CHARBONNIER d'un montant de 7650.50 €HT pour les travaux de démolition cités ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les travaux tels que précisés ci-dessus,

RETIENT l'entreprise CHARBONNIER pour un montant de 7 650.50 €HT,

DONNE tous pouvoirs à M. le Maire pour donner suite à cette décision.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

2.4 AUTORISATION AU MAIRE DE DEPOSER UN DOSSIER D'URBANISME AU NOM DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle le projet de démolition d'un mur d'enceinte et d'un garage vétuste accolé au bâtiment « ancienne cure ». Il précise que ce local et ce mur n'ont plus d'utilité et leur déconstruction

permettra d'aérer la place de l'église et de mettre en valeur le bâtiment « Ancienne cure ». Il rappelle également les travaux de renforcement du réseau électrique qui devraient traverser la place à ce niveau.

Il demande à l'assemblée l'autorisation de déposer ce permis de démolition au nom de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer un permis de démolir au nom de la commune pour la démolition du mur d'enceinte et du garage accolé au bâtiment ancienne cure

DONNE TOUS POUVOIRS à Monsieur le Maire pour donner suite à cette décision

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

2.5 RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE DU SIEMLY 2020

Le code général des collectivités territoriales impose par ses articles D2224-1 à D2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable par le syndicat intercommunal des Eaux des Monts du Lyonnais et de la basse vallée du Gier (SIEMLY).

Monsieur le Maire présente ce rapport et précise que celui-ci est public et permet d'informer les usagers du service. La commune de Maringes compte 305 abonnés.

Après avoir pris connaissance du rapport et après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable établi par le SIEMLY

DONNE tous pouvoirs à M. le Maire pour donner suite à cette décision

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

3. RAPPORT DES COMMISSIONS COMMUNALES

BATIMENT :

Alain Toinon présente l'APS réalisé par le cabinet Fertile architecture pour la maison du Coquetier. Il présente les plans du rez-de-chaussée ainsi que de l'étage où il est prévu de créer un appartement communal type T3.

VOIRIE :

Circulation à l'entrée du village : Le plateau surélevé situé à l'entrée sud de Maringes, sur la D103, sera terminé au 07 mai 2021. Des panneaux temporaires seront mis en place dans l'attente des marquages au sol en peinture qui seront réalisés mi-juin. De la résine colorée est prévue de chaque côté du plateau. Suite à l'exposition sur la traversée du centre-bourg, nous avons reçu de nombreux commentaires qui seront prochainement examinés en commission.

Maison du Coquetier et renforcement du réseau BTS en traversée du village : Une réunion de chantier est prévu le 20 mai pour le tirage des réseaux dont les travaux devraient débuter en juin.

4. RAPPORT DES DÉLÉGATIONS EXTERNES

Urbanisme : (Rapporteur : Catherine Pelletier)

Réunion faisant suite aux résultats de l'étude pré opérationnelle sur l'amélioration de l'habitat. Problème du vieillissement de la population et particulièrement dans les écarts : manque de petits logements.

Plusieurs objectifs sont mis en avant tels qu'encourager la rénovation énergétique, adapter l'habitat au

vieillesse, accompagner les populations fragiles... Des objectifs en plus pour les communes comme la mise en valeur des façades ainsi que la rénovation des logements communaux. L'accent va être mis sur Saint-Symphorien-sur-Coise et Sainte Foy l'Argentière pour l'aménagement du centre-bourg. Programme « Petites villes de demain »

La rénovation des logements se fera en lien avec le Parc Eco Habitat avec la contribution de la Communauté de Communes et de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat). Les financements auprès des particuliers pourront atteindre 50% suivant les conditions de revenus (modeste ou très modeste).

Jeunesse : (Rapporteur : Philippe Garnier)

Politique jeunesse de l'interco à destination des jeunes de 14 à 20ans. L'ensemble des communes ont les mêmes préoccupations concernant les adolescents : problème de mobilité, harmonisation territoriale de l'offre éducative, récréative, ludique et préventive en milieu rural et périurbain.

Des rencontres avec les élus seront organisées pour faire un point sur la situation de chaque commune.

Conseil Communautaire : (Rapporteur : Blandine THEVENON NICOLI)

L'animation Cyclo des Monts est reconduite cette année. Pour rappel, cette animation est organisée par la Communauté de Communes et se déroule sur 2 jours consécutifs. Il s'agit de circuit vélo à destination des enfants des villages traversés par cette randonnée cycliste. Cette année, elle aura lieu les après-midis du 12 et 13 juin (pas de repas). Environ 5-6 enfants par village pourront s'inscrire à cette manifestation, ce qui fera une trentaine de participants par demi-journées. 10 € de participation seront demandés par enfant. La commune recherchera des signaleurs pour sécuriser le parcours.

Agriculture : (Rapporteur : Bernard Crozier)

Elaboration d'un Plan Alimentaire Territorial en instaurant un circuit de proximité. Le but est de créer des filières alimentaires pour éviter les intermédiaires. La marque Monts et Coteaux va devenir la marque « Monts du Lyonnais ».

Le fait de passer par un PAT permet de demander des subventions pour mettre en place les actions

Ressources ligneuses : Réflexion sur l'installation de plateformes pour y broyer les déchets par exemple sur Haute-Rivoire, Brulliole, Aveize.

Forêt : (Rapporteur : Bernard Crozier)

Exploitations des bois dans les Monts du Lyonnais : Difficultés de retrouver les propriétaires (70 à 80 propriétaires concernés). Il faut également créer des chemins pour pouvoir exploiter le bois et trier le bois (bois d'œuvre ou de chauffe.)

Voirie : (Rapporteur : Bernard Crozier)

Bilan de l'année 2020 et des travaux à venir. La commission décide d'entrer les voies piétonnes dans les voies communautaires ainsi que les chemins ne desservant qu'une seule habitation.

SIEMLY : (Rapporteur : François Dumont)

M. Le Maire diffuse le diaporama du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable. Le réseau de 62 km regroupe 75 communes dont 29 dans la Loire et 46 dans le Rhône.

2 agences de l'eau : Loire Bretagne et Rhône Méditerranée Corse.

Le syndicat compte 35 649 abonnés soit environ 80 000 personnes. 6 037 000 m³ d'eau pompée sur l'année 2020.

Vente de l'eau en gros aux communes de Saint Galmier et de Chazelles-sur-Lyon.

On évalue à 2.39 m³/km/ jours l'eau perdue à cause de fuites.

Qualité de l'eau : conformité bactériologique et physico-chimique conforme.

5. QUESTIONS DIVERSES

Départ d'un locataire du logement communal situé au 68 place de l'Eglise. La commission bâtiment s'est rendu sur place pour vérifier l'état de l'appartement et des travaux à effectuer avant de le remettre en location : tableau électrique, peinture, remise en état de la salle de bain.

Prochain Conseil Municipal : Jeudi 10 juin 2021 à 20h30